

15 janvier 2021

Natasha MacParland et Christian Lachance discutent du rapport sur l'insolvabilité de Davies avec *Canadian Lawyer*

Malgré la COVID-19, le nombre de faillites d'entreprises a chuté au Canada en 2020 selon un rapport récent de Davies dont il est question cette semaine dans la publication *Canadian Lawyer* (en anglais). Les associés de Davies Natasha MacParland et Christian Lachance se sont entretenus avec le magazine de ce que les résultats de l'analyse de Davies révèlent et de ce que ceux-ci pourraient annoncer pour l'après-pandémie.

Natasha, co-auteure du rapport, affirme qu'il semble y avoir « de multiples facteurs qui expliquent de tels résultats, des facteurs microéconomiques et macroéconomiques, ainsi que des facteurs qui ne sont pas liés au marché, comme les diverses subventions mises en place par les gouvernements et les mesures et réactions des créanciers et des prêteurs ».

Selon Christian, la plus grande préoccupation demeure celle de savoir ce qui se produira si jamais la pandémie dure encore longtemps, que les programmes gouvernementaux prennent fin et que les créanciers décident alors qu'ils doivent agir.

Natasha et Christian conviennent qu'il n'est pas surprenant de constater quels secteurs s'en sortent moins bien : le commerce de détail; la gestion de sociétés et d'entreprises; et le secteur des arts, du divertissement et des loisirs. Quand l'on se penche sur les procédures intentées dans le secteur du détail aux termes de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, leur nombre est en augmentation constante depuis 2019.

L'année 2020 étant maintenant derrière nous et le programme de vaccination pour la COVID-19 entraînant un certain élan d'optimisme, Natasha signale que la « question cruciale » demeure de savoir si les entreprises en état précaire qui ont jusqu'à maintenant échappé à des procédures pourront tenir le coup assez longtemps pour pouvoir profiter d'une embellie économique.